

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Spectacle de marionnettes par le théâtre La Filoche, présenté par l'association "Musique Expression Animation" à destination des enfants du centre d'accueil et de loisirs Mendès France.

N° : VA_DEC2022_649
Service : Enfance

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

D'établir un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de marionnettes intitulé "PIOT LE LOUP" avec l'association "Musique Expression Animation". Ce spectacle se déroulera le mercredi 16 novembre 2022 à 9 h 30 pour les enfants du centre d'accueil et de loisirs Mendès France et le montant s'élève à 390 € TTC (trois cent quatre-vingt-dix euros TTC). Ce montant sera prélevé sur le budget 2022.

Imputation comptable : 6288 64 4230

Politique publique (domaine-action-activité) : 10.1.1 Accueil périscolaire

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 8 novembre 2022

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20220101-191046-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 17 novembre 2022